

# Restaurer une zone humide en contexte sylvicole

Certaines plantations (résineux) ne sont pas adaptées aux zones humides voire mettent en danger leur fonctionnement, d'où l'importance de restaurer ces milieux.

## A quoi ça sert ?

- Limiter les impacts des résineux sur le site (prélèvements importants en eau, acidification du sol, risque de chute d'arbres dont les racines ne sont pas adaptées à l'eau...)
- Limiter la disparition de clairières dont la végétation différente est profitable à la faune sauvage
- Favoriser des milieux naturels diversifiés et fonctionnels

### La Goutte noire (Cours, Rhône)

**Objectif :** restaurer le fonctionnement hydrologique et écologique du site, suite à des plantations d'épicéas.

**Solution :** Abattage de 83 arbres de petit diamètre (environ 30 cm) sur une surface de 0,5 hectare, débardage par câblage puis ébranchage, export des grumes, broyage et évacuation des résidus.

**Coût du chantier :** 10 100 € TTC

### Valorges (Machézal, Loire)

**Objectif :** "rajeunir" la tourbière suite à la colonisation par des pins sylvestres.

**Solution :** Abattage de 50 arbres de petit diamètre (environ 25 cm) sur une surface de 0,5 hectare, débardage par traction animale et création de 5 mares.

**Coût du chantier :** 5 600 € TTC

## Les bonnes questions à se poser avant de se lancer

Quelle est la meilleure période pour intervenir ?	Lorsque le sol est suffisamment portant et hors période de reproduction des espèces sensibles, donc plutôt à l'automne ou en fin d'été.
Est-il possible d'intervenir avec des engins ?	Vérifiez la portance du sol, l'accessibilité du site, les possibilités de stockage et de retournement des engins à proximité... Les engins chenillés (type dameuse de piste) peuvent être une bonne solution pour des sols peu portants.
Comment limiter au maximum l'impact du chantier sur le site ?	Limitez au maximum le passage des engins sur la zone humide, en privilégiant des solutions techniques respectueuses des sols (câblage, traction animale...). Si un cours d'eau traverse le site, l'installation d'un barrage filtrant (ex : filtres à base de branches, bottes de paille) peut être nécessaire à la sortie des écoulements, pour éviter le transport de matières en suspension.
Que faire du bois une fois coupé ?	Il n'est pas nécessaire pour le milieu d'évacuer tout le bois mais, s'il peut être valorisé, sa commercialisation peut contribuer à financer le chantier !
Et si vous en profitez pour donner un coup de pouce à la biodiversité ?	L'enjeu, sur le plan écologique, n'est pas de faire "propre" : les souches, branches et arbres morts servent de refuges à de nombreux êtres vivants, au rôle écologique essentiel (fabrication d'humus nourricier). Pensez à laisser sur place quelques souches et arbres morts.



## Les différentes phases à prévoir

Avant d'engager la démarche, un diagnostic complet doit être effectué (*voir fiche-outil « Bien préparer son projet »*). Une expertise peut être apportée par certains partenaires (Conservatoire d'espaces naturels, Syndicat de rivières, Centre régional de la propriété forestière...) afin d'envisager la marche à suivre. L'accord du propriétaire est également indispensable !

### PRÉPARATION DU CHANTIER

- Précisez les objectifs du chantier et les solutions techniques correspondantes



Contactez plusieurs entreprises forestières et donnez-leur RDV sur le site, cela vous aidera à préciser vos besoins.

Pensez à effectuer une déclaration de projet de travaux (DT) auprès du téléservice [reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://reseaux-et-canalisation.gouv.fr) pour vérifier l'absence de passage de réseaux (aériens et/ou enterrés). Renseignez-vous auprès des services de l'état concernant les réglementations en vigueur et les démarches à effectuer.



- Évaluez le montant des travaux et préparez votre budget



Si possible, prévoyez une petite marge pour faire face aux aléas. Prévoyez également un budget pour l'entretien courant du site après les travaux.

- Rédigez le cahier des charges, lancez la consultation des entreprises et contractualisez



Des modèles de cahiers des charges peuvent vous être transmis par le Conservatoire d'espaces naturels ou par le syndicat de rivières de votre territoire. N'hésitez pas à demander de l'aide !



Précisez bien ce que vous attendez exactement de l'opérateur : faut-il enlever tout le bois du site, laisser les branches, les broyer en bordure de parcelle... ?

- Vérifiez que l'opérateur retenu a bien réalisé la DICT (déclaration d'intention de commencement des travaux)

- Informez les propriétaires, les partenaires et les riverains qu'un chantier va être conduit



Prévoyez une réunion publique, un article dans le bulletin municipal, un panneau explicatif sur place...

### SUIVI DE CHANTIER

Prévoyez plusieurs RDV sur site avec les responsables des opérations :

- pour le lancement du chantier

procédez à une séquence de marquage (voies d'accès, zones de travail, passages à éviter, arbres à abattre et à préserver, etc.) et effectuez un état des lieux (notamment sur les chemins d'accès) avec photos à l'appui, à contresigner par les deux parties.



- pour suivre le déroulement de travaux d'envergure, sur plusieurs jours / semaines



Rédigez et envoyez aux opérateurs des comptes rendus de terrain accompagnés de photographies. Prévoyez un accusé de réception et une mention « Si ce compte rendu n'est pas contesté sous huitaine, il est considéré comme acté ».



Profitez de vos rendez-vous de suivi de chantier avec l'opérateur pour inviter la presse et communiquer.

- pour la réception du chantier



Vérifiez la bonne réalisation des travaux et l'absence de dégradation. Rédigez le cas échéant un procès verbal de bon achèvement des travaux.

### APRÈS LE CHANTIER

La nature n'est jamais figée : une fois restauré, le site va continuer à évoluer au fil du temps. Pensez à prévoir des passages réguliers pour suivre l'évolution de la végétation et intervenir si besoin. Pour valoriser le travail réalisé, n'hésitez pas à communiquer, par exemple en installant sur site un panneau de sensibilisation.



3 à 4 jours  
de travail  
hors diagnostic  
préalable



2 à 6 jours  
de travail



Au moins 1 jour  
de travail par an



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes

#### Contact :

CEN RHÔNE-ALPES  
[celine.herve@espaces-naturels.fr](mailto:celine.herve@espaces-naturels.fr)  
Tél. 04 72 31 84 50